



PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

VILLAGE

Échelle 1 : 2'000

Mars 2023



Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 février 2023 au 4 mars 2023

Approuvé par le Département de Lausanne le 6 MAJ 2023

Entré en vigueur le 6 MAI 2025

Soûmis à l'enquête publique du 4 mars 2023 au 4 avril 2023

Adopté par le Conseil général dans sa séance du 21 juin 2023

La Secrétaire: [Signature]

Jaquier Pointet SA
Géomètres brevetés

Rue des Pêcheurs 7
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains

024 424 60 70
info@jps.ch
www.jps.ch

LEGENDE

- Limite de commune
- Limite forestière statique en zone à bâtir selon relevé de lisière du 22 décembre 2004, du 13 novembre 2020 et du 22 mars 2021 par l'Inspection des forêts du 8ème arrondissement (art. 13 Lfo)
- Limite forestière statique hors zone à bâtir selon relevé du 13 novembre 2020 par l'Inspection des forêts du 8ème arrondissement
- Distance inconstructible à dix mètres de la limite forestière (art. 27 LVLfo)

AFFECTATIONS

- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT (HTF)
- Zone d'activités économiques 15 LAT (ACA)
- Zone centrale 15 LAT (CEN)
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A (PUB A)
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B (PUB B)
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - C (PUB C)
- Zone de verdure 15 LAT - A (VER A)
- Zone de verdure 15 LAT - B (VER B)
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone ferroviaire 15 LAT (FER)
- Zone agricole 16 LAT (AGR)
- Zone agricole spécialisée 16 LAT (ASP)
- Zone agricole protégée 16 LAT (AGP)
- Zone des eaux 17 LAT (EAU)
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone ferroviaire 18 LAT (FER 18)
- Aire forestière 18 LAT à titre indicatif (art. 1 RLVfo) (FOR)
- Aire forestière statique selon constatation de la nature forestière (art. 24 LVLfo)

Autres dispositions

- ▲ Parcelle concernée par la garantie de la disponibilité des terrains à bâtir soumise à l'art. 48 du règlement

PATRIMONE

- Inventaire cantonal des chemins de randonnées pédestres
- Région archéologique
- Secteur de protection du site bâti 17 LAT (SB)

Recensement architectural

- Objet noté 2
- Objet noté 3
- Objet noté 4

Classement / inscription à l'inventaire

- Bâtiment classé comme Monument historique
- Bâtiment inscrit à l'inventaire cantonal des monuments historiques non classés

Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

- Importance régionale
- Importance locale

ENVIRONNEMENT

- Espace réservé aux eaux selon l'art. 41a et b, al. 2 Oéau
- Secteur de protection de la nature 17 LAT (PNP)

Zone de protection des eaux

- Zone S1
- Zone S2
- Zone S3

Secteur de restrictions liés aux dangers naturels

- Secteur de restriction 1 - Inondations
- Secteur de restriction 2 - Glissements de terrain permanents et/ou spontanés

Protection contre les accidents majeurs

- Périmètre de consultation OPAM



Plan établi sur la base des données cadastrales du 11.08.2023, fournies par le bureau Jaquier-Pointet SA, ingénieurs géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

Authentifié le: 2 OCT. 2023

Signature: [Signature]